

Champ d'étude GT 24 mars 2026

Les informations seront réétudiées le 31 mars en CSA-D puis confirmées définitivement le 7 avril au CDEN.

Rappel

Dotation acad : -53 postes.

Dotation départementale : -10

À ce stade des travaux de carte scolaire, le champ d'étude proposé ce matin par le DASEN fait état de 25 fermetures et de 10 ouvertures potentielles

Voici ci-dessous la liste des écoles concernées.

Pour construire collectivement des résistances, pour formuler des demandes d'audiences auprès du DASEN afin que des délégations soient reçues, pour construire des outils (argumentaires, tracts), pour récupérer des banderoles à afficher sur les grilles des écoles, n'hésitez pas à nous contacter au 03-84-47-12-64 ou par mail à snu39@snuipp.fr.

Vous pouvez communiquer ces informations et nos coordonnées aux parents élu.es, aux municipalités si eux/elles aussi veulent entrer en résistance.

De plus, nous vous invitons à nous rejoindre demain soir

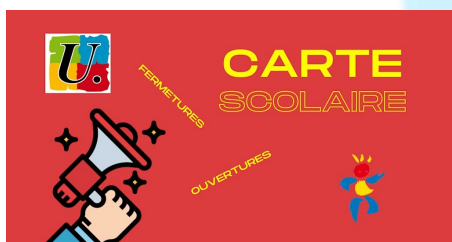
Mercredi 25 mars à partir de 20 h en visio pour une Assemblée générale carte scolaire

(Lien sur notre site S39.snuipp.fr)

25 fermetures potentielles

Écoles à 4 classes

- Monnet la Ville
- RPI Biarne/Jouhe
- RPI Goux/Villette les Dole
- RPI Cosges/Nance
- Coteaux du Lizon (St Lupicin) élém



Écoles à 5 classes et plus

- Foncine primaire
- Chaumergy primaire
- Sampans primaire
- Lons Clavel
- Dole Wilson élémentaire
- Arbois primaire
- St Claude Truchet élémentaire
- Dole L. Pasteur primaire
- Viry primaire
- Beaufort primaire
- Mignovillard
- Colonne
- Cize
- Le Deschaux
- Chaussin
- RPI Larnaud/Villevieux
- Poligny J.Brel
- Tavaux Pergaud
- Lons Dolto
- Censeau

10 ouvertures potentielles

Confirmation des classes ouvertes à titre provisoire

rentrée 2025

- Conliège primaire
- Dole Rockfeller maternelle
- Andelot en Mgne primaire
- Macornay primaire
- Orchamps primaire
- Cousance primaire
- RPI Belmont/la Loye/Augerans

Ouvertures potentielles

rentrée 2026

- Lavans les St-Claude Elem
- Maternelle Valentenouze Champagnole
- Dole Maternelle St Exupéry

Concernant ce champ d'étude, la FSU-SNUipp 39 a demandé en début de séance de rappeler les critères choisis pour l'administration. Voici leurs réponses :

- Protéger les écoles rurales
- Limiter les effectifs des classes à 24 (en GS, CP, CE1)
- Dédoubler les classes en REP + et REP en GS, CP, CE1
- Limiter les effectifs des classes à 25
- Dans le cadre de l'école pour tous, attention portée aux écoles avec ULIS et UE
- Attention portée aux IPS
- Attention aux contrats locaux
- Attention sur les apprentissages 1^{ers}, la maternelle fera l'objet d'un plan départemental en 26-27

En réponse, la FSU-SNUipp39 a rappelé qu'il est indispensable :

- d'utiliser la baisse démographique pour améliorer les conditions d'enseignement et d'apprentissage et donc annuler toutes les suppressions de postes et ouvrir partout où c'est nécessaire.
- d'accorder une vigilance accrue aux effectifs des écoles accueillant des ULIS, UE.
- d'abandonner les PAS.
- de limiter les effectifs à 22 par classe.
- d'abonder en postes de TR, TS.
- d'anticiper la réforme de la formation initiale qui va impacter le temps de travail des PEMF.

Des écoles ont des situations très tendues, nous les avons défendues en apportant les éléments concrets que vous nous avez communiqués.

Informations supplémentaires

En fin de séance nous avons demandé un bilan des dispositifs mis en place à la rentrée 2025 :

- UE externalisée DITEP sur Rousseau élémentaire
- Le Dispositif d'Auto Régulation sur Clairvaux les Lacs
- Le dispositif ULIS à 1/2 temps sur les écoles de Messia et Montmorot

Les IEN concerné.es se sont engagé.es à apporter des réponses lors du CSA D du 31 mars.

Nous avons aussi questionner l'administration sur les moyens choisis par le DASEN pour financer les postes alloués au PAS (Pôle d'Appui à la Scolarité).

Pour rappel, l'installation à marche forcée dès la rentrée 2026 va coûter 9 postes sans moyens ministériels spécifiques pour un dispositif pouvant intervenir dans le 1er comme dans le 2nd degré, dans l'école publique comme dans l'école privée sous contrat.

Il nous a été répondu: que ces postes seraient pris sur des moyens exclusivement 1er degré, que les réflexions portaient sur la suppression de postes hors élèves et la récupération de temps de décharge de direction en les ramenant toutes au niveau des décharges nationales.

Projet accueil moins de trois ans

Pour 1 an : Dournon, Rousseau Lons, St Lupicin, Valentenouze Champa

Pour 3 ans : Sellières, Poligny T.Pesquet, Boulevard Champagnole, Moirans, Christin St Claude, Pont de Poitte

Non renouvelé : Commenailles, Doucier

Rappel

Temps de décharge de direction national

- 1 classe : 6 jours/an
- De 2 à 3 classes : 12 jours/an
- De 4 à 5 classes : 1/4
- De 6 à 8 classes : 1/3
- De 9 à 11 classes : 1/2
- 12 classes et plus : complète

Rien n'est joué !

N'hésitez pas à nous contacter avant le CSA